

Mairie de Bégard  
Rue de la Résistance  
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19  
mairie@begard.bzh  
www.begard.bzh

- 8 JUIL. 2025

Le

**ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION  
ET LE STATIONNEMENT SUR DIVERSES RUES : HENT  
PRAD GWEN, HENT TI GLAS, RUE DU COMBAT DES  
TRENTES, ALLÉE SÉBASTIEN LE BALP, RUE  
KONVENANT GWENN, RUE SAINT-NICOLAS, HENT  
KERBABU UHELAN, HENT KERBABU IZELAN, AVENUE  
PIERRE PERON DU 15 AU 25 JUILLET 2025, DE 08H00 A  
18H00**

SG/RM 70 – 07/25

Le maire de Bégard,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code pénal,  
Vu le code de la route,

Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement HENT PRAD GWEN, HENT TI GLAS, RUE DU COMBAT DES TRENTES, ALLÉE SÉBASTIEN LE BALP, RUE KONVENANT GWENN, RUE SAINT-NICOLAS, HENT KERBABU UHELAN, HENT KERBABU IZELAN, AVENUE PIERRE PERRON pour des travaux sur le réseau d'assainissement collectif d'eaux usées.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : La circulation sera régulée :

- en circulation alternée par feux tricolores HENT PRAD GWEN, HENT TI GLAS, CROISEMENT RUE SAINT-NICOLAS/HENT KERBABU UHELAN ;
- en circulation alternée par panneaux RUE DU COMBAT DES TRENTES, ALLÉE SÉBASTIEN LE BALP, RUE KONVENANT GWENN, HENT KERBABU IZELAN ;
- en route barrée AVENUE PIERRE PERRON

en fonction des besoins du chantier, du 15 au 25 juillet 2025.

**ARTICLE 2** : Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.

**ARTICLE 3** : L'entreprise SADE de Yffiniac, qui réalise ces travaux pour le compte de Guingamp-Paimpol Agglomération, est chargée de la matérialisation du présent arrêté.

**ARTICLE 4** : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du Centre d'Incendie et de Secours de Bégard,
- Monsieur le Directeur de l'ATD Guingamp/Rostrenen
- GPA
- L'entreprise SADE.

Le Maire

Vincent CLECH

